



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-ONZIEME
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 29 mai 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 29 mai 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-onzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur quatre (04) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité de mettre en place une Task Force dédiée à la salubrité et à l'assainissement de la ville de Kinshasa.

A la suite de ses récentes descentes effectuées sur certaines artères et infrastructures de la ville de Kinshasa, notamment aux alentours du Grand Marché, le Président de la République a constaté, une fois de plus, la persistance de l'insalubrité dans notre capitale.

Cette situation préoccupante, qui affecte gravement l'image de la capitale, la santé publique, l'environnement ainsi que le cadre de vie de nos populations, ne peut être tolérée davantage et il est impératif d'empêcher que cette réalité ne s'installe durablement dans les habitudes collectives des Kinois au point d'être perçue comme une normalité.



Face aux limites persistantes des mécanismes actuels, marquées notamment par l'insuffisance d'anticipation et de coordination, les lenteurs opérationnelles et le déficit de discipline dans l'exécution des missions, le Président de la République a jugé indispensable d'adopter une approche plus rigoureuse, structurée et résolument opérationnelle.

Celle-ci, a – t – il souligné, devra reposer sur les principes de discipline paramilitaire, de responsabilité collective, de culture du résultat ainsi que sur une meilleure coordination des interventions, en vue de garantir une efficacité accrue dans l'action et une réponse adaptée aux exigences de terrain.

Dans cette perspective, il a décidé de mettre en place une Task Force pluridisciplinaire dédiée à la salubrité et à l'assainissement de la Ville de Kinshasa, placée sous son autorité directe et pilotée par le Lieutenant-Général KASONGO KABWIK Jean Pierre, commandant du Service National.

Outre les Experts du Service National et de son Cabinet, cette Task Force sera composée des Experts désignés par les Ministères ayant en charge l'Intérieur, la Défense Nationale, l'Urbanisme et Habitat, la Santé Publique, l'Environnement, les Infrastructures et Travaux Publics, ainsi que par l'Hôtel de Ville de Kinshasa.

Cette Task Force aura notamment pour missions :

- *D'élaborer et de coordonner un plan spécial et permanent de salubrité et d'assainissement de la Ville de Kinshasa ;*
- *D'assurer l'identification, le traitement et le suivi des points critiques d'insalubrité ;*
- *De proposer et d'appliquer des mesures contraignantes de discipline urbaine et de civisme environnemental ;*
- *De coordonner les opérations de terrain avec les services compétents ;*
- *De veiller à la sensibilisation des populations ainsi qu'à l'application stricte des mesures arrêtées.*

Les différents Membres du Gouvernement concernés seront saisis par le Directeur de Cabinet du Président de la République pour les diligences requises.



Dans les jours qui suivent, le Président de la République va convoquer une réunion de cadrage de cette Task Force en vue de son lancement effectif.

2. Du suivi de l'exécution des différents Accords signés par la République Démocratique du Congo

Dans le souci constant d'accroître le développement économique et social de notre pays à travers une coopération internationale dynamique et mutuellement bénéfique, le Gouvernement de la République a conclu, au fil des années, plusieurs Accords internationaux, tant bilatéraux que multilatéraux, dans divers secteurs stratégiques, notamment les infrastructures, l'énergie, les mines, le commerce, l'agriculture, la santé, l'éducation, le numérique ainsi que les investissements.

Toutefois, afin de capitaliser pleinement les retombées attendues de ces partenariats sur les conditions de vie des Congolaises et des Congolais, le Président de la République tient à l'impératif d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre effective des engagements souscrits par notre pays.

A cet égard, il a rappelé les orientations qu'il avait formulées lors de la 70^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 12 décembre 2025 relatives au suivi et à l'exécution des Accords stratégiques conclus avec les différents partenaires de la République.

Dès lors, la Première Ministre a été engagée à procéder à un état des lieux exhaustif de l'ensemble des Accords signés par le Gouvernement dans les différents secteurs.

A cet effet, tous les Membres du Gouvernement sont tenus de transmettre, chacun en ce qui le concerne, la situation complète des Accords relevant de leurs secteurs respectifs, notamment ceux en cours d'exécution ainsi que ceux non encore exécutés.

Il devra en résulter l'élaboration d'une matrice consolidée, dynamique et régulièrement actualisée, constituant un véritable instrument stratégique de pilotage, d'évaluation et d'aide à la décision pour le Gouvernement, reprenant notamment :



- *Les objectifs poursuivis ainsi que les gains politiques, économiques, sociaux, diplomatiques ou stratégiques escomptés pour le pays ;*
- *Le niveau réel d'exécution de chaque Accord, assorti d'indicateurs précis de suivi ;*
- *Les contraintes, difficultés ou blocages institutionnels, techniques, financiers, administratifs ou juridiques rencontrés ;*
- *Les mesures correctives, diligences attendues et recommandations opérationnelles préconisées en vue d'assurer une mise en œuvre complète, cohérente et diligente des engagements souscrits par la République.*

Au-delà de sa portée technique, le Président de la République a précisé que cette matrice devra servir de cadre de référence pour le suivi-évaluation de l'ensemble des engagements internationaux du pays, en permettant au Gouvernement de disposer d'une visibilité claire sur l'état d'avancement des Accords conclus, d'identifier les responsabilités sectorielles, de renforcer la coordination interministérielle et d'anticiper les contraintes susceptibles d'en compromettre l'exécution.

Elle devra également favoriser une meilleure redevabilité des administrations concernées ainsi qu'une appréciation objective des retombées concrètes des partenariats conclus par la République.

Le Président de la République a, dès lors, appelé le Gouvernement à une mobilisation particulière, soutenue et responsable afin que les engagements internationaux de la République ne demeurent pas de simples instruments déclaratoires ou diplomatiques, mais se traduisent effectivement par des résultats concrets, visibles et durables, capables d'impacter positivement les conditions de vie de nos populations, de soutenir la transformation structurelle de notre économie et de renforcer le rayonnement de la République Démocratique du Congo sur la scène internationale.

Cette matrice est attendue dans un délai de trente (30) jours.



3. De l'opérationnalisation du Cadre de Coordination et d'Orientation de l'Aide au Développement (CCOAD)

Le Président de la République a attiré l'attention du Gouvernement sur la question stratégique de la coordination de l'aide au développement et de la gestion des ressources extérieures mobilisées en faveur de notre pays.

Depuis plus de deux décennies, la République Démocratique du Congo bénéficie d'un appui important de ses partenaires techniques et financiers. Les estimations disponibles indiquent qu'entre 2003 et 2022, près de 60 milliards de dollars américains ont été mobilisés sous diverses formes d'aide au développement, d'assistance humanitaire et de coopération internationale.

Si ces ressources ont permis de soutenir plusieurs secteurs de la vie nationale, il demeure néanmoins indispensable d'évaluer avec lucidité leur impact réel au regard des attentes de notre population et des ambitions de transformation que porte la République.

Cette réflexion met en évidence une exigence essentielle : celle du leadership de l'Etat dans la définition des priorités, la coordination des interventions et le suivi des ressources extérieures.

En effet, les partenaires techniques et financiers interagissent aujourd'hui avec plusieurs centres institutionnels de décision, situation qui ne favorise ni la cohérence de l'action gouvernementale ni l'expression d'une position unifiée de l'Etat sur ses priorités stratégiques.

Or, les partenaires au développement ont vocation à accompagner les priorités définies par la République et non à se substituer à la vision nationale du développement portée par le Gouvernement.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement du Cadre de Coordination et d'Orientation de l'Aide au Développement, placé sous l'autorité de la Première Ministre.



Le Président de la République a noté toutefois que malgré la validation de ce texte au niveau des instances compétentes, certaines divergences subsistent encore quant à sa finalisation.

Il a tenu à rappeler que cette réforme ne vise ni la création d'une structure supplémentaire ni le transfert de prérogatives d'une institution à une autre. Elle a pour objectif de doter l'Etat d'un mécanisme efficace de coordination, garantissant une meilleure cohérence de l'action gouvernementale, une meilleure traçabilité des ressources extérieures ainsi qu'un alignement accru des interventions des partenaires sur les priorités nationales.

Dans le contexte actuel de transformation économique, de modernisation des infrastructures, d'amélioration des services publics et de consolidation de la paix, le Président de la République a précisé que notre pays ne peut plus se permettre une gestion fragmentée de l'aide extérieure.

Dès lors, il a instruit la Première Ministre de diligenter une évaluation complète de l'état d'avancement de ce dossier, des contraintes éventuelles qui en retardent l'aboutissement ainsi que des mesures nécessaires à l'opérationnalisation effective du Cadre de Coordination et d'Orientation de l'Aide au Développement, en vue de finaliser le processus.

À lui de marteler : « La souveraineté de notre pays s'exprime également à travers sa capacité à orienter les ressources extérieures vers ses propres priorités et à assurer pleinement le leadership de son agenda de développement ».

Un rapport est attendu à ce sujet dans un délai de quinze (15) jours.

4. De la réorganisation de la tenue des réunions du Conseil des Ministres

Depuis son accession à la Magistrature Suprême, le Président de la République a instauré, de manière constante et régulière, la tenue hebdomadaire des réunions du Conseil des Ministres, hormis les jours fériés, afin d'assurer un traitement plus fluide et soutenu des dossiers sectoriels liés à la mise en œuvre des engagements pris devant la Nation à travers le Programme d'action du Gouvernement.



Toutefois, dans le souci de permettre au Gouvernement d'accélérer l'exécution des décisions déjà arrêtées et de répondre avec davantage d'efficacité aux préoccupations de nos compatriotes sur l'ensemble du territoire national, il a décidé que, jusqu'à nouvel ordre, les réunions du Conseil des Ministres se tiendront désormais deux fois par mois.

Cette nouvelle configuration, a précisé le Président de la République, doit conduire chaque membre du Gouvernement à faire preuve de davantage de diligence, de responsabilité et d'efficacité dans l'exécution des orientations et décisions prises sous son Autorité.

Par ailleurs, il a annoncé qu'un mécanisme renforcé de suivi et d'évaluation sera mis en place afin de lui permettre d'apprécier régulièrement l'état d'exécution des actions gouvernementales ainsi que les résultats attendus dans chaque secteur.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur les missions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Conseil des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.**

Suite à la Résolution 643 de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), adoptée en octobre 2025, qui condamne fermement les violations massives des droits humains et les crimes internationaux, notamment le génocide en RDC, elle a exprimé sa satisfaction quant au bon déroulement de la mission de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, actuellement en séjour en RDC du 25 mai au 2 juin 2026.

Cette visite s'inscrit, conformément à l'article 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dans le cadre des efforts continus visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme sur le continent africain, notamment à travers des recherches, des études et des visites dans les États parties.

Par ailleurs, la Première Ministre a rappelé que la Résolution A/HRC/RES/S-37/1, adoptée en février 2025 par le Conseil des droits de l'homme, dénonce



les graves violations commises dans l'Est de la RDC, particulièrement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cette résolution exige la cessation immédiate des hostilités du groupe M23, le retrait du soutien rwandais, et prévoit la mise en place de missions d'enquête indépendantes, notamment une mission d'établissement des faits.

Elle a été heureuse d'annoncer que la mise en œuvre de cette Commission d'enquête internationale indépendante, longtemps retardée, est désormais en bonne voie, puisque ses experts arriveront en RDC par Kinshasa le 7 juin 2026.

En outre, la Commission d'enquête poursuivra sa mission à Goma après une semaine de travail à Kinshasa.

À ce titre, la Première Ministre a invité le Ministre des Droits Humains, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre en charge de l'Intérieur, à assurer un environnement sécurisé et favorable au bon déroulement de cette mission.

Il lui revient également de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter cette visite et accompagner la mission dans ses rencontres avec les autorités, comme celles-ci l'ont exprimé, dans la mesure où cette enquête contribuera à l'élaboration d'un rapport objectif, impartial et fondé sur des faits vérifiés concernant les atrocités infligées à la population par nos agresseurs.

Par ailleurs, la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ainsi qu'au Ministre des Finances de veiller, chacun en ce qui le concerne, à la disponibilité des ressources opérationnelles nécessaires à nos équipes.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par des commentaires et réactions de la population après la ronde effectuée par le Chef de l'Etat sur différents sites en construction dans la



capitale, notamment le grand marché de Kinshasa communément appelé « Zando. »

Sur le plan politique, le point a été fait sur la résolution pacifique effective de la crise interinstitutionnelle dans la province du Sud-Kivu mais aussi le processus en cours pouvant aboutir à une conclusion pouvant mettre fin à la crise qui secoue l'Assemblée provinciale du Kongo Central.

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, il a évoqué la poursuite de l'opération Ndobu à travers les principales villes et autres agglomérations.

A Kinshasa, il a été interpellé 48 présumés criminels, parmi lesquels un présumé fournisseur d'armes impliqué dans plusieurs cas d'homicides au Quartier 13 dans la commune de N'djili. Les suspects ont été présentés au Bourgmestre de la commune avec plusieurs objets saisis lors des interventions, notamment des armes blanches, des stupéfiants, des machettes, des grenades, des effets militaires ainsi que des biens volés récupérés au cours de l'opération.

Par ailleurs, il a été présenté devant la justice plus de 13 prévenus interpellés dans le cambriolage de l'Eglise catholique Saint Théophile dans la commune de Kimbanseke, 07 ont été condamnés à 20 ans de servitude pénale. Et pour les 20 interpellés dans le cambriolage dans l'Eglise protestante dans le même coin, la justice organise leur comparution dans les tout prochains jours.

Il a terminé son rapport en faisant le point sur la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation opérationnelle et sécuritaire en revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a rassuré que nos Forces armées font systématiquement échec aux attaques de la coalition RDF/AFC/M23 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu au point de réduire sa capacité de nuisance dans les territoires de Walikale et Masisi aux



environs de la cité minière de Rubaya. Face à la puissance de feu des FARDC, l'ennemi a abandonné plusieurs armes collectives et munitions.

Le point a également été fait sur la poursuite des opérations militaires contre les terroristes ADF/ISCAP permettant le retour progressif de la population civile dans quelques chefferies.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a conclu son rapport en réitérant la détermination de nos Forces armées à protéger nos compatriotes et à défendre la patrie contre l'ennemi.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 17 au 24 mai 2026.

A cet effet, cette semaine a été marquée par des mouvements des populations fuyant l'insécurité notamment dans les territoires de Mambassa en Ituri, de Fizi et Kalehe dans le Sud-Kivu et de Masisi dans le Nord-Kivu. A cela s'ajoutent des fortes pluies diluviennes survenues le 19 mai 2026 dans la ville de Kikwit et ses environs causant la mort de trois compatriotes et de 700 maisons endommagées représentant 4.200 sinistrés.

La situation des réfugiés congolais se trouvant au Burundi et en Tanzanie a été également examinée.

Le Conseil a été informé de la réception de la part du Gouvernement de la République d'Arabe d'Egypte, le 28 mai 2026, de la première cargaison d'aide humanitaire de 2.450 kg composée des médicaments antiviraux. La deuxième cargaison de 7.839 Kg composée de vivres et de médicaments arrivera mardi le 2 juin 2026. Ils seront acheminés à Bunia dans la Province de l'Ituri.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.4. Situation épidémiologique

Au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale en mission, le Ministre de la Pêche et Elevage a commencé par présenter les points saillants de la situation de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola.

Depuis le début de l'épidémie jusqu'au 28 mai, le cumul est de 906 cas suspects (125 cas confirmés) et 223 décès suspects (17 décès de cas confirmés), soit une létalité globale de 24,6 % et une létalité parmi les confirmés de 13,6%. Le taux d'occupation de lit chez les suspects est de 70,1% et chez les confirmés de 8,7%.

Il a été fait mention de la guérison et de la sortie du premier cas atteint de la maladie à virus Ebola, le 27 mai 2026, au Centre de Traitement Ebola (CTE) de l'Hôpital Général de Rwampara. Et les actions de riposte se poursuivent afin d'endiguer cette épidémie.

Pour la même journée du 27 mai 2026, 118 alertes ont été remontées, 98 (83%) ont été investiguées et 51 (52%) ont été validées, desquelles, 35 (68,6%) ont été prélevées.

Au total 13 Zones de Santé (ZS) sont touchées dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Le Conseil a été informé de la mission gouvernementale, composée des Ministres de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ainsi que de la Communication et Médias, qui séjourne depuis ce jeudi 28 mai 2026 à Bunia en Ituri, à la suite des résolutions issues de la réunion sectorielle présidée la veille par le Président de la République, consacrée à l'évaluation de la riposte nationale contre la maladie à virus Ebola.

Cette mission a pour objectif de renforcer les actions de riposte sur le terrain, d'évaluer l'état d'avancement des travaux d'installation des dispositifs de prévention sanitaire à l'aéroport de Bunia en vue de sa réouverture, ainsi que d'intensifier la communication communautaire et les activités de sensibilisation des populations.



Il a été complété par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations sur l'appropriation d'un plan national multisectoriel de riposte ciblé contre la maladie à virus Ebola en milieu scolaire, universitaire et académique qui a été élaboré conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ainsi que le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale.

L'objectif est de protéger les communautés éducatives et de prévenir la propagation de la maladie tout en assurant la continuité des activités d'enseignement et de recherche. Ce plan est aligné sur le plan global de riposte élaboré par l'Institut National de Santé Publique (INSP).

Au sujet du choléra, la tendance observée à la 20^{ème} semaine a été marquée par la poursuite de la diminution du nombre de cas suspects, passant de 847 à 840. Toutefois, 6 décès ont été déplorés, portant la létalité à 0,8%. Le nombre des cas est en dessous de la barre de 1.000 cas pour trois semaines consécutives.

Les actions de riposte ont été passées en revue.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur des Sports et Loisirs

Intervenant au nom du Ministre des Sports et Loisirs en mission, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a informé le Conseil de la bonne évolution de la préparation de notre Equipe nationale « les Léopards A Messieurs » pour la Coupe du Monde FIFA 2026.

En phase décisive, nos fauves et leurs membres du staff technique sont présentement en Belgique à Liège, où ils ont installé leur quartier général. Poursuivant sereinement leurs préparatifs, ils auront une opposition interne dans une configuration de match amical officiel le 31 mai prochain, avant la publication de la liste finale.

Deux matches amicaux sont maintenus : *le 03 juin contre le Danemark à liège en Belgique et le 09 juin contre le Chili à Marbella en Espagne.*



Face à la prise de mesures de prévention de la maladie à virus Ebola par les Gouvernement Canadien et Mexicain qui ont emboîté les pas aux Etats-Unis d'Amérique, le Ministère des Sports et la Fédération Congolaise de Football (FECOFA) poursuivent des échanges permanents avec la FIFA de manière à convaincre les autorités gouvernementales des pays organisateurs sur l'absence de tout risque de développement de la maladie au sein de la bulle sanitaire appliquée autour de l'équipe nationale.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur du Plan

Au nom du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement en mission, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a présenté une note d'information à deux volets :

1° Organisation de la Conférence de programmation des investissements publics Exercice 2027 et missions d'harmonisation entre le Pouvoir Central et les Provinces du 1^{er} au 12 juin 2026 avec une séance de clôture le 15 juin 2026.

Le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a indiqué que la Conférence de programmation des investissements publics Exercice 2027 et les missions d'harmonisation entre le Pouvoir Central et les Provinces sont des instruments stratégiques de discipline budgétaire, de priorisation des investissements publics et d'amélioration de la qualité de la dépense publique.

Elles représentent également un levier essentiel de cohérence entre les politiques sectorielles, les priorités nationales de développement et les contraintes macroéconomiques et budgétaires.

Il a sollicité du Conseil des Ministres l'instruction aux Ministères sectoriels, Provinces et ETD de ne proposer que des projets structurants susceptibles de mener la RDC à son développement et ainsi participer activement au processus de programmation.



2° Réforme du cadre normatif de la gouvernance démographique en République Démocratique du Congo.

A ce sujet, il a motivé cette réforme par la nécessité de mettre fin à l'obsolescence institutionnelle et juridique du Comité National de Population (CONAPO), de pallier l'inadéquation avec les attributions gouvernementales, de combler les faiblesses organisationnelles et fonctionnelles et résoudre le problème d'inadaptation du dispositif territorial.

Ainsi, cette actualisation devrait permettre la modernisation du cadre institutionnel du CONAPO, le renforcement de la coordination intersectorielle et le repositionnement du CONAPO comme outil d'aide à la décision publique.

L'accompagnement du Gouvernement pour la mise en œuvre de cette réforme a été sollicité afin de promouvoir une meilleure coordination des politiques de population et de développement.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Note d'information relevant du secteur de l'Entrepreneuriat

Le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises a informé le Conseil du lancement officiel du programme « VUNGA », un mécanisme de soutien alternatif au profit des sous-traitants Congolais impliquant les partenaires publics (l'ARSP et le FOGEC), financier /prêteur (Rawbank) et technique/garant (Rawsur).

Ce programme « VUNGA » vise à :

- *Créer un écosystème durable des PME locales dynamiques et capables de répondre aux exigences des entreprises principales ;*
- *Renforcer la classe moyenne entrepreneuriale congolaise ;*
- *Générer des emplois directs et indirects, à travers la structuration de la chaîne des valeurs locales ;*
- *Offrir un modèle des financements innovants adaptés aux réalités du marché Congolais.*



Il s'inscrit dans une perspective d'apporter une réponse concrète et structurée aux défis identifiés et mettra en place un partenariat avec les quatre institutions majeures précitées, qui auront des assignations spécifiques pour chacune, le tout convergeant vers un but commun en l'occurrence : « la facilitation du financement des entrepreneurs sous-traitants ».

En somme, ce programme ciblant les secteurs de mines, télécoms, brassicoles, grande distribution et génie civil, débouchera sur le financement de 2.800 entrepreneurs sous-traitants avec, à la clef, 80.000 emplois directs et 400.000 emplois indirects créés, selon les estimations des experts.

Autant que CONAPAS, le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises a annoncé que VUNGA sera lancé officiellement aussi le 30 juin 2026, dans le cadre du lancement solennel du Programme Présidentiel pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes dénommé « Debout Jeunes Congolais », dont il constitue l'un des Sous-Programmes.

Le Conseil a pris acte de ce rapport:

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 90^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 22 mai 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a soumis au Conseil, pour examen et approbation, la stratégie nationale de valorisation, certification et monétisation des ressources forestières de la République démocratique du Congo.

Cette stratégie, qui place son Ministère au cœur de la restructuration économique et sociale de la RDC, renforce la souveraineté financière, environnementale et économique grâce à une architecture de standard international, crédible, permettant d'évaluer les résultats à chaque étape franchie.



Elle repose sur trois piliers, à savoir :

- 1) *construire un dispositif MRV progressif et cumulatif (Valorisation, certification et monétisation des ressources forestière) ;*
- 2) *construire un registre carbone souverain fiable et crédible ;*
- 3) *mettre en place un mécanisme de financement innovant et adapté au contexte local.*

Cette stratégie est donc fondée sur une vision de souveraineté, de rigueur financière et d'innovation institutionnelle avec pour objectif général de repositionner la RDC comme puissance forestière et environnementale mondiale, à l'instar du Brésil et de l'Indonésie.

Les rôles des institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie sont également bien définis et la stratégie prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage pour assurer une bonne gouvernance de cette initiative innovante et structurante.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. Dossier relevant du secteur des Mines

Le Ministre des Mines a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif au projet de création de la Société ADEX RDC SA.

Il s'agit d'une société commune dont le capital est détenu à parts égales par le FOMIN (50%) et ADEX Platfom AG (50%) dans le cadre d'un partenariat stratégique pour notre pays visant à moderniser et à valoriser durablement son secteur diamantaire.

Cette initiative tient compte de l'expertise avérée du partenaire dans le secteur de diamant tant qu'il est un consortium composé des membres siégeant dans le Conseil Mondial du Diamant dont l'un d'eux est l'actuel Vice- président du Conseil Mondial du Diamant.

Le Ministre des Mines a passé en revue les détails du business plan de ce projet ainsi que ses avantages stratégiques.



En ce qui concerne la valeur ajoutée locale, il a indiqué qu'en internalisant la transformation (taille, polissage) et la commercialisation internationale, la RDC conserve une part significativement plus importante de la valeur ajoutée de ses diamants et pierres de couleur de provenance artisanale, dont l'exploitation, datant de 1936 pourrait se poursuivre pour au moins les 50 ans à venir, selon les estimations du CEEC.

Au sujet de la fiscalité, le trésor public pourrait générer d'importants revenus au cours des 5 premières années. Quant à l'impact socio-économique, il a précisé que le modèle prévoit environ 30 à 40 emplois locaux directs au sein d'ADEX RDC SA, avec un transfert de technologies de pointe et de compétences depuis la Suisse, posant les bases de nouvelles filières aval (joaillerie, or, autres secteurs à forte valeur ajoutée), et 120 à 150 emplois indirects.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) TEXTES

V.1. Projets de textes relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret fixant des mesures incitatives dans le domaine de la collecte, du recyclage et de la transformation des déchets plastiques.

Ce texte élaboré conjointement avec le Ministre des Finances, vise à définir et encadrer les incitations fiscales en faveur du recyclage des déchets plastiques ; à instaurer une Commission interministérielle de suivi ; et, à limiter la durée des avantages à vingt-quatre (24) mois renouvelables après évaluation.

Il prend en compte les réajustements substantiels issus des réunions d'harmonisation, notamment en ce qui concerne l'adaptation du cadre réglementaire aux exigences actuelles, la clarification des compétences des organes concernés, l'optimisation des procédures de mise en œuvre et le renforcement des dispositifs de suivi et d'évaluation et la révision des procédures opérationnelles.



L'objectif final est de promouvoir l'économie circulaire, de soutenir l'industrialisation nationale et de réduire les impacts environnementaux liés aux déchets plastiques.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.2. Projets de textes relevant de l'Economie du Numérique

Le Ministre de l'Economie du Numérique a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement du Guichet Numérique de la République Démocratique du Congo (GN-RDC).

Il s'agit d'un service public à caractère technique et économique placé sous l'autorité du Ministère ayant le numérique dans ses attributions. Il aura pour mission principale d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du système intégré des services publics numériques de l'état.

La mise en place du Guichet Numérique constitue ainsi une avancée structurante pour l'action gouvernementale. Elle permettra notamment de doter l'État d'un point d'accès unifié, sécurisé et interopérable aux services publics numériques et d'améliorer ainsi l'accessibilité, la transparence et l'efficacité des services publics pour les citoyens et les entreprises.

Il convient également de rappeler que le concept du Guichet Numérique s'inscrit dans la continuité des initiatives de transformation numérique déjà engagées par le Gouvernement et présentées dans le cadre des projets structurants relatifs à l'écosystème e-Gouvernement et e-Administration.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

V.3. Projets de textes relevant du secteur des Mines

Le Ministre des Mines a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret complétant le Décret n°18/042 du 24 novembre 2018 portant déclaration du cobalt, du germanium et de la colombo-tantalite (coltan) comme substances minérales stratégiques.



Ce texte tient compte de l'évolution des marchés internationaux des matières premières critiques et l'importance croissante de plusieurs substances minérales tant pour les filières stratégiques que pour les technologies émergentes et le secteur de l'énergie nucléaire.

Il étend la liste des substances minérales stratégiques au regard de leurs applications en y intégrant le tantale, le niobium, le tungstène, le lithium, l'uranium et les terres rares.

L'objectif est de permettre à notre pays de tirer profit du caractère critique et géostratégique que revêtent ces ressources minérales dont regorge son sous-sol.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

Commencée à 15h00', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h10'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
Ministre de l'Economie Numérique

